

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux le 07 avril à 19 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gaston CHENU, Maire.

Étaient présents : tous les Conseillers sauf Monsieur Sylvain WTTIMER absent excusé.

Madame Nelly LANGLOIS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire, ayant constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Approuvé à l'unanimité.

Comptes de gestion des différents budgets

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité décide d'adopter les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice. Sont approuvés :

- Compte de gestion du budget principal 2021
- Compte de gestion bois 2021
- Compte de gestion lotissement 2021

Comptes administratifs des différents budgets

Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution des différents budgets de l'exercice 2021, soit :

- Compte administratif du budget principal 2021
- Compte administratif bois 2021
- Compte administratif lotissement 2021

Le Maire ayant quitté la salle, comme la procédure l'exige, le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de Madame Danièle HUGENDOBLE, après délibération et à l'unanimité adopte les comptes administratifs de l'exercice 2021, en accord avec les comptes de gestion du receveur.

Affectation des résultats des différents budgets

- Affectation des résultats budget principal

Le Conseil Municipal constate les résultats de clôture 2021 suivants :

Investissement : - 9 142,69 € Fonctionnement : 31 804,13 €

Restes à réaliser en dépenses : 5 930,00 €

Restes à réaliser en recettes : 8 169,00 €

Dans le cadre du budget 2022 :

- la somme de 9 142,69 € est affectée au compte 001 en dépenses d'investissement
- l'excédent de fonctionnement affecté de la façon suivante :
 - 6 903,69 € recettes d'investissement au compte 1068
 - 24 900,44 en recettes de fonctionnement au compte 002

- **Affectation des résultats bois**

Le Conseil Municipal constate les résultats de clôture 2021 suivants pour le budget bois :

Investissement : - 2 609,00 € Fonctionnement : 41 175,43 €

Restes à réaliser en dépenses: 1 590,00 €

Restes à réaliser en recettes : 0,00 €

Dans le cadre du budget primitif 2022 :

- la somme de 2 609,00 € est affectée au compte 001 en dépenses d'investissement
- l'excédent de fonctionnement affecté de la façon suivante :
 - 4 199,00 € recettes d'investissement au compte 1068
 - 36 976,43 € en recettes de fonctionnement au compte 002

- **Affectation des résultats lotissement**

Le Conseil Municipal constate les résultats de clôture 2021 suivants pour le budget lotissement :

:

Investissement : 498 283,40 € Fonctionnement : 0.00 €

Restes à réaliser : 0,00 €

Dans le cadre du budget primitif 2022 :

- la somme de 498 283,40 € est affectée au compte 001 en recettes d'investissement

Impôts locaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Type de taxe	Taux 2022
Taxe foncière (bâti)	40,80 %
Taxe foncière (non bâti)	19,32 %

Budgets primitifs des différents budgets

- **Budget primitif 2022 du budget principal**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

- **Investissement :**

° Dépenses : 49 422,69 € ° Recettes : 49 422,69 €

- **Fonctionnement :**

° Dépenses : 182 759,44 € ° Recettes : 182 759,44 €

- **Budget primitif bois 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le budget primitif bois de l'exercice 2022, comme suit :

- **Investissement :**

° Dépenses : 27 299,00 € ° Recettes : 27 299,00 €

- **Fonctionnement :**

° Dépenses : 57 196,43 € ° Recettes : 57 196,43 €

– **Budget primitif lotissement 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le Budget Primitif de l'exercice 2022, comme suit :

- **Investissement :**

° Dépenses : 572 000,00 €

° Recettes : 572 000,00 €

- **Fonctionnement :**

° Dépenses : 289 000,00 €

° Recettes : 289 000,00 €

Questions diverses

- Suite aux intempéries, l'opération de nettoyage du village a été reportée. Elle aura lieu le 14 mai, en même temps que le fleurissement.

Fait à ISSANS le 11 avril 2022

Le Maire
Gaston CHENU

